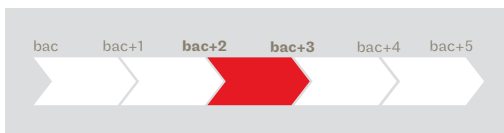




Licence professionnelle Responsable de collectivités locales, de projets européens, de projets urbains et d'environnement

Crédit : **60 ECTS** Code : **LP072**

Niveau d'entrée : bac+2 - Niveau de sortie : bac+3



Formation proposée

En Alternance

Contrat de professionnalisation
Contrat d'apprentissage

PUBLIC CONCERNÉ ET CONDITIONS D'ACCÈS

Titulaires de :

- DEUG, BTS, DUT ou autre diplôme équivalent bac +2;
- CC20 validé avec VAP85 validée.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

→ Cette licence vise à donner des connaissances actuelles dans les domaines de l'aménagement urbain (connaissance de base du cadre institutionnel et des évolutions des politiques publiques d'aménagement et de développement).

→ Elle permet aussi d'acquérir des compétences en conception et suivi de projet d'aménagement et de développement urbain.

→ Elle permet plus spécifiquement d'acquérir des méthodes et outils de collecte et traitement de données quantitatives et qualitatives, sur un territoire donné, à différentes échelles, et dans le cadre européen.

ORGANISATION

Lieu de formation

- Lycée Saint-Exupéry, Saint-Dizier.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

- Assistant au chef de projet urbain,
- Assistant ingénieur espaces verts,
- Technicien en urbanisme,
- Agent de développement urbain,
- Agent de développement local,
- Agent de développement social,
- Responsable de collectivités locales,
- Responsable de projets européens.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Analyse et compréhension de l'environnement politique et économique des collectivités locales, des projets urbains et des projets environnementaux.

- Connaissance des systèmes de financement, d'organisation et des structures de décision dans le secteur de l'urbanisme, des collectivités locales, et de l'environnement,
- Maîtrise de l'environnement législatif, conventionnel et capacité à suivre ses évolutions.

Gestion et optimisation des données.

- Connaissance et maîtrise des outils bureautiques et des technologies liées aux exigences législatives,
- Veille documentaire et statistique,
- Cartographique (Système Information Géographique).

Structuration et adaptation.

- Capacité à proposer et mettre en œuvre :
 - A la gestion de collectivités locales,
 - A l'assistance de gestion de projet urbain,
 - A l'assistance de gestion de projet environnementaux.

STAGES, PROJETS, MÉMOIRE

Stage

→ Il peut y avoir une dispense de stage lorsque le candidat est un professionnel du secteur depuis au moins 2 ans au moment de la soutenance du mémoire de fin d'études. Dans ce cas, le candidat doit produire un « rapport d'activité » professionnel portant sur les composantes de l'activité.

→ Dans le cas où le candidat n'a pas d'expérience professionnelle dans le domaine de la collectivité locale, l'urbanisme ou l'environnement, la durée du stage est de 3 mois minimum. Le choix du stage est à la charge du candidat pour les parcours de formation en hors temps de travail.

→ Le stage est sanctionné par la production d'un rapport écrit du stage professionnel.

→ Le candidat doit produire également une fiche d'évaluation signée par le tuteur professionnel.

Mémoire professionnel

Le mémoire professionnel tuteuré est le « mémoire de fin d'étude de la licence professionnelle ». Ce mémoire doit être lié au projet professionnel du candidat. Il peut être différent du type de stage effectué.

→ Le mémoire est validé de manière collégiale par les tuteurs pédagogiques.

→ La version « écrite » du mémoire est soumise au « Responsable de la licence professionnelle » qui l'évalue de manière collégiale avec ses collègues enseignants.

→ Le mémoire est réputé « soutenable » à l'oral lorsque la note à l'écrit atteint au minimum 10/20.

→ L'oral final est fixé à 10 minutes de présentation du mémoire et 10 minutes de questions à l'auditeur.

→ La note finale du « mémoire professionnel tuteuré » est la moyenne du mémoire écrit et de la note de l'oral de la soutenance.

Rmq : Les formations du Cnam s'adressent traditionnellement à un public d'adultes en activité. C'est pourquoi, les certifications proposées par le Cnam prennent en compte l'activité professionnelle. Dans la mesure où les candidats à la licence professionnelle sont majoritairement des « salariés », la durée du cursus de la licence professionnelle est acceptée sur une période maximale de 3 ans à dater de la première inscription en licence professionnelle.

Conditions de délivrance du diplôme

→ L'enseignement est validé lorsque la note est égale ou supérieure à 10/20.

→ La réussite des unités d'enseignements est sanctionnée par un « examen terminal » écrit attestant des connaissances apprises ou acquises pour la licence professionnelle.

→ L'obtention du Bulats niveau 1 en anglais est obligatoire pour obtenir le diplôme.

Organigramme prévisionnel		
Codes et titres des UE		ECTS
ACL101	LES FONDAMENTAUX DES COLLECTIVITÉS LOCALES	6
ACL102	LA GESTION THÉMATIQUE DES COLLECTIVITÉS LOCALES	4
ACL103	L'EUROPE DES TERRITOIRES	4
ACL105	LES FONDAMENTAUX DU DROIT PUBLIC APPLIQUÉ	4
UEV104	INITIATION AU SIG (MAPINFO)	4
UEV108	ENVIRONNEMENT TERRITORIAL ET DÉVELOPPEMENT DURABLE	4
UEV109	INITIATION À L'URBANISME ET ENVIRONNEMENT	4
UEV124	URBANISME ET POLITIQUE DE LA VILLE	4
EGS109	REPRÉSENTATION GRAPHIQUE ET CARTOGRAPHIQUE	6
UATR01	STAGE OU EXPÉRIENCE	8
UATR02	PROJET TUTEURÉ	12
UA2B12	TEST D'ANGLAIS (BULATS NIVEAU 1)*	

***40h d'enseignement d'anglais préparent ce test (UE CA01MS).**

Légende

UE Unité d'Enseignement **ECTS** European Credit Transfer System

Chaque UE a une valeur définie en crédits ECTS proportionnelle au nombre d'heures de travail (cours, TD, travail personnel...) que l'auditeur doit fournir.

En savoir plus sur les UE

Le **descriptif détaillé** de chaque UE et les **prérequis nécessaires** sont consultables sur le site national : www.cnam.fr ou sur le site : www.cnam-champagne-ardenne.fr

CONTACT

Cnam Champagne-Ardenne - Ecole SITI
Rue des Crayères, 51687 Reims Cedex 2
03 26 36 80 20 - siti@cnam-champagne-ardenne.fr

mise à jour : 15 janvier 2016



LE CNAM CHAMPAGNE-ARDENNE
BÉNÉFICIE DE FINANCEMENTS DE LA
RÉGION CHAMPAGNE-ARDENNE